

lois une fois établies il en pourra déduire les règles de la grammaire générale (Ps. 233 ; Conclusion, 241).

SECTION II

91. — MÉTHODE DE LA PSYCHOLOGIE EXPERIMENTALE

Elle a été expliquée tout au long en Psychologie (6-11).

SECTION III

91 bis. — MÉTHODE DES SCIENCES HISTORIQUES

A) **Objet de l'histoire** : l'histoire (*ιστορία, information*) est la science du passé des sociétés humaines ; c'est « la mémoire de l'humanité (*) ». Elle a pour objet les **événements passés**, qui par conséquent ne peuvent plus être observés. Mais, dira-t-on, les phénomènes observés par les autres sciences sont passés aussi. C'est vrai ; mais ces faits peuvent être reproduits au moyen de l'expérimentation ; ils ne sont donc pas strictement passés. Les faits historiques au contraire sont caractérisés par la rencontre d'un grand nombre de circonstances. Or l'historien n'a aucunement le pouvoir de réaliser de nouveau cet ensemble complexe.

B) **Division** : l'histoire se subdivise suivant la nature des phénomènes moraux particulièrement étudiés. C'est ainsi qu'on a l'histoire : 1) des *arts, des lettres, des sciences*, qui recherche les manifestations de l'activité esthétique et scientifique ; — 2) des *religi-*

(*) CICEROX a donné de l'histoire cette définition descriptive : *Historia est textis temporum, lux veritatis, vita memoris, magistra vitæ, nuntia vetustatis* (*De oratore*, II, 9).

gions ; — 3) des *systèmes philosophiques* ; — 4) de la *civilisation* ; — 5) du *commerce et de l'industrie* ; — 6) de la *vie des sociétés*, qui fournit des matériaux à la Sociologie et à la Politique pratique etc.

C) **Éléments de la science historique** : cette science implique (*) :

I. — La **Critique du témoignage en général**.

II. — La **Critique historique des témoignages particuliers**, source d'informations de l'histoire.

III. — **L'Histoire proprement dite**, qui raconte les faits passés et les explique par leurs *causes particulières et immédiates*.

IV. — **La Philosophie de l'histoire**, qui s'efforce de dégager les *causes générales et les lois supérieures* de la vie des peuples.

92. — 1^{er} ÉLÉMENT : CRITIQUE DU TÉMOIGNAGE EN GÉNÉRAL

Le plus grand nombre des faits historiques ne pouvant être connus par l'observation directe et personnelle, puisqu'ils sont passés, il faut recourir à l'observation *indirecte*, à un mode particulier d'information : le **témoignage** des hommes.

(*) DAWSON, *Cours d'études historiques*, T. I. — LAPLACE, *Essai philosophique sur la probabilité*. — COUSSIN, *Exposition de la théorie des chances, Essai sur les fondements de nos connaissances*. — S. MILL, *Système de Logique*,... I, VI, ch. X, XI. — A. BAIN, *Logique déductive et inductive*, L. V, ch. VII. — OLLÉ-LAPRÈRE, *La certitude morale*. — E. NAVILLE, *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, AVRIL 1873. — PILLON, dans l'*Année philosophique*, 1867 ; dans la *Critique philosophique*, 1873, T. II. — DE SWERT, *Principes de la critique historique*. — LANGLOIS et SÉNOCOS, *Introduction aux études historiques*. — BALBI, *Art d'écrire au vrai*, ch. VIII, IX, XI, XX. — A. LAVIGNI, *La critique*, dans l'*Œuvre collective : Un siècle, mouvement du monde de 1800 à 1900*, II p. — TAYLOR, *Essais de critique et d'histoire*, Préface. — M. DENIS, *Du rôle de la Géographie dans l'enseignement et dans l'éducation*, Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, 21 sept. 1893. — M. DENIS et C. CUY, *Précis de Géographie*, Préface. — A. DE LAPLART, *Leçons de Géographie physique*, Préface. — SEYD, *Grundzüge der physischen Erdkunde*. — G. REISSER, *La Méthode scientifique de l'histoire littéraire*.

§ A. — DÉFINITIONS

1°) **Le témoignage** : récit verbal ou écrit d'un fait par un ou plusieurs témoins. Le **témoignage proprement dit** est relatif aux faits ; l'**autorité** se rapporte aux doctrines : vg. telle opinion philosophique a pour elle l'autorité d'Aristote.

2°) **Le témoin** : celui qui a vu (= oculaire) ou entendu (= auriculaire) quelque chose.

§ B. — IMPORTANCE DU TÉMOIGNAGE

Elle ressort de sa **nécessité** par rapport :

I. — **A l'individu pour son développement physique, intellectuel et moral** :

1°) Le témoignage est l'instrument naturel de l'éducation, car l'homme est un être enseigné (1) et l'enseignement a pour condition la foi au témoignage. L'enfant ne pourrait éviter les périls qui le menacent s'il ne croyait pas à la parole de ses parents. Sans cette foi, comment apprendrait-il à parler, comment acquerrait-il ses premières idées ? Il ne peut toujours vérifier ce que ses parents et ses maîtres lui disent et eux-mêmes n'ont pu le faire toujours.

2°) De spontanée qu'elle est chez l'enfant, la foi au témoignage devient réfléchie chez l'homme fait qui la contrôle par l'expérience et la raison. Livrée à elle-même la connaissance individuelle serait très bornée ; grâce au témoignage dont nous usons constamment, chacun de nous a pour ainsi dire des millions d'yeux et d'oreilles, qui le rendent présent sur tous les points de l'univers.

Remarques : de ce qui précède ressort la part du témoignage dans la formation de nos connaissances. On voit comment il en complète les autres causes qui sont : l'expérience personnelle de la conscience et des sens ; — la raison qui nous fait percevoir

(1) LACORDAIRE, Conférences de Notre-Dame, 1^{re} C.

certaines vérités universelles et nécessaires ; — le *raisonnement* qui de vérités connues tire des vérités nouvelles.

Sans doute ce n'est pas l'éducation, aidée de la parole et fondée sur la foi au témoignage, qui produit les idées dans l'âme de l'enfant, comme le prétend Bonald (Ps. 233, § B). Non ; l'éducation suppose l'existence des facultés personnelles : les sens, la conscience et la raison. Son rôle est d'en stimuler le développement, d'aider l'enfant à passer des notions synthétiques et confuses, qu'il forme spontanément, aux notions analytiques et distinctes. Ce n'est pas une fonction créatrice mais *excitatrice*.

II. — **A la société** : le lien social par excellence, c'est la parole ; or la parole suppose la foi au témoignage ; sans cette foi mutuelle les relations entre citoyens seraient impossibles. — La famille, la propriété, l'administration de la justice, la religion sont les assises fondamentales de toute société ; or ces diverses institutions ne peuvent subsister sans recourir au témoignage.

III. — **A la science en général** : la foi au témoignage est une des conditions du progrès scientifique (L. III, ch. III, 120). C'est pourquoi le témoignage est nécessaire aux sciences :

1°) **Rationnelles** : il faut sans doute se rendre compte de la valeur des démonstrations antérieures ; mais chaque savant ne recommence pas le travail de ses prédécesseurs ; il en profite. Tout géomètre ne pourrait pas, comme Pascal, trouver par soi-même les trente-trois premières propositions d'Euclide.

2°) **Expérimentales** : la part du témoignage y est beaucoup plus grande, parce que ces sciences reposent sur l'observation et l'expérimentation. Il est manifeste que chaque savant ne peut refaire toutes les observations et expérimentations accumulées par ses devanciers ; son point de départ est le point d'arrivée des autres. Sinon il passerait sa vie à contrôler les travaux antérieurs, et la science resterait stationnaire.

3°) **Historiques et géographiques** : elles s'appuient directement sur le témoignage.

§ C. — FONDAMENT DE LA FOI AU TÉMOIGNAGE

Pour quelles raisons ajoutons-nous foi au témoignage de nos semblables ? La foi au témoignage peut être, comme toute croyance, **spontanée** ou **réfléchie**. La réponse variera selon le cas :

I. — **Croyance spontanée ou naturelle** : l'École écossaise (1) recourt à un double instinct : **instinct de véracité** ou inclination à dire la vérité ; **instinct de crédulité** ou inclination à y croire. — Il faut rejeter comme inutile l'existence primitive de ces inclinations ; la véracité et la crédulité s'expliquent par un fait qui leur est antérieur : nous parlons pour exprimer notre pensée ; c'est là le but et l'utilité essentiels du langage. Nous en inférons spontanément, par une analogie toute naturelle, que les autres parlent aussi dans ce but ; et l'expérience vient vérifier cette induction. Le **fondement** de la foi spontanée au témoignage est donc cette **induction naturelle** ; et cette foi persiste tant que l'induction n'est pas démentie par les faits. Alors apparaît la nécessité d'une foi réfléchie.

II. — **Croyance réfléchie** : elle repose sur une **application** (2) du **principe de raison suffisante**. Après avoir constaté que parfois nous cédon à la tentation de tromper les autres et que nous nous sommes trompés involontairement, une analogie toute naturelle nous fait penser qu'il en peut être ainsi pour les autres. Puis les faits viennent confirmer cette induction spontanée. Dès lors nous concluons que l'on ne peut pas se fier toujours et sans réserve au témoignage : désormais avant de croire nous exigeons des **garanties** et des **conditions**. Quelles sont-elles ? Un témoignage peut être attribué **seulement** à trois causes : à la **mauvaise foi**, à l'**erreur** ou à la **réalité** du fait attesté. Si l'on parvient à

(1) Reid, *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun*, ch. vi, Sect. xxiv, p. 346 et s. (Édit. Jovanov).

(2) Il est inutile de recourir, avec certains philosophes, à un principe spécial, qu'ils nomment *principe de transcendance* (Cf. un mémoire de E. Naville, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, avril 1873).

éliminer les deux premières, il ne reste plus que la troisième : la réalité du fait. Dès lors la croyance au témoignage est justifiée. Refuser d'y croire, toute fausseté étant dûment écartée, n'aurait pas sa raison d'être, serait donc déraisonnable. Les **conditions** ou **garanties** que l'on doit exiger des témoins sont par conséquent la **probité** et la **science**. La critique du témoignage n'est qu'un cas de la recherche de la cause : il faut donc employer la **méthode d'exclusion** des antécédents qui ne sont pas causes pour découvrir la valeur du témoignage.

§ D. — RÈGLES DE LA CRITIQUE DU TÉMOIGNAGE

Les règles de la critique du témoignage sont relatives :

I. — **Aux témoins** : il faut établir qu'ils ne sont ni **trompeurs**, ni **trompés**, c'est-à-dire qu'ils ont la **probité**, qualité qui se rapporte à la volonté, et la **compétence convenable**, qui a trait à l'intelligence. Il y a deux cas à distinguer :

A) **Témoin unique** : pour écarter les deux causes qui peuvent vicier son témoignage, le *mensonge* et l'*erreur*, il faut avoir de ce témoin une connaissance aussi parfaite que possible touchant :

1^o) Son *intelligence* en général, sa compétence dans le cas particulier, l'état de ses sens.

2^o) Son *caractère*, sa véracité habituelle, ses passions ou ses intérêts du moment. Bien que l'assertion d'un témoin unique fasse rarement foi, parce qu'il est très difficile de vérifier s'il remplit les conditions requises de véracité et de compétence, cependant la maxime juridique : *Testis unus, testis nullus*, n'est pas absolue, en fait de témoignage historique.

B) **Témoins multiples** : on procèdera, comme ci-dessus, pour chacun d'eux en particulier :

1^o) Mais, ici, quand les témoins sont d'**accord** entre eux, un nouvel élément de preuve apparaît. On cherchera si l'accord ne peut s'expliquer par une cause générale d'*erreur*, une entente préalable, une communauté d'intérêts ou de passions ; si aucune de ces raisons n'est reconnue valable, il reste que le fait est réellement arrivé. Autrement cette unanimité, n'ayant pour causes ni l'*erreur*,

ni le mensonge, ni la réalité du fait, serait un effet sans cause, ce qui répugne.

2°) Si les témoins sont en **désaccord**, on les range en deux catégories : on *compte* et surtout on *pèse* les témoignages contradictoires ; puis on conclut en faveur des témoins compétents et sincères, fussent-ils moins nombreux, mais en proportionnant la créance à la valeur de leur témoignage.

II. — **Au fait rapporté** : il faut que le fait soit :

A) **Vraisemblable**. — On peut distinguer trois sortes d'invéraisemblances :

1°) **Invéraisemblance métaphysique** : un fait absurde, contradictoire en lui-même et, par conséquent, en opposition manifeste avec la raison, doit être rejeté sans qu'il soit nécessaire d'examiner la valeur des témoins, car ils ne peuvent être que trompeurs ou trompés.

2°) **Invéraisemblance physique** : le fait contredit les lois scientifiques actuellement connues. Il ne faut pas le rejeter *a priori* sans examen, car :

a) *Le fait peut dériver de lois supérieures*. On ne doit pas identifier l'impossible et l'invéraisemblable, parce que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ». Un fait ne doit pas être jugé impossible par cela seul qu'il est extraordinaire, car les phénomènes de la nature renferment encore plus d'un mystère inexplicable. C'est ainsi qu'on a longtemps taxé d'invéraisemblance le fait des pierres tombées du ciel. L'Académie des sciences de Paris décida même, à la fin du xviii^e siècle, qu'elle ne recevrait plus aucun mémoire sur ces prétendus faits. Et pourtant l'existence des aéroolithes n'est aujourd'hui contestée par personne. L'Académie de Médecine de Paris, en plein xix^e siècle, refusa longtemps d'examiner les faits de magnétisme, qui dérangent certaines théories préconçues (1).

b) *Le fait peut provenir de la Cause première*. L'historien ne doit pas oublier que les lois physiques sont *hypothétiques* (Ps. 148) et que Dieu, Créateur et Conservateur du monde, ne s'est pas interdit d'intervenir dans les événements par le miracle (2). (Cf. MÉTAPHYSI-

(1) E. Méné, *Le merveilleux et la science*, t. I, ch. v.

(2) De Bossuet, *Le miracle et ses contrefaçons*, 1^{er} P., ch. 1-III.

SIQUE). Dans ces cas extraordinaires on doit seulement examiner plus sévèrement la compétence et la bonne foi des témoins. Mais les rejeter *a priori* n'est ni sage, ni scientifique, car, selon le mot d'Arago : « Celui, qui en dehors des mathématiques pures prononce le mot impossible, manque de prudence » (1).

3°) **Invéraisemblance morale** : le fait paraît en opposition avec le caractère connu d'un personnage, d'un peuple ou d'une époque. C'est la moins forte des invéraisemblances, car il ne faut pas oublier que l'intervention de la liberté est capricieuse et peut dérouter toute prévision. De plus nous sommes très enclins à repousser comme absurde tout ce qui contrarie notre expérience et nos habitudes. Ici surtout l'historien doit se dépouiller de toute prévention et de toute préoccupation locale ou personnelle.

B) **Facilement observable**.

C) **Important** en lui-même ou dans ses conséquences.

93. — II^e ÉLÉMENT : CRITIQUE HISTORIQUE

Les règles de la **Critique historique** ne sont qu'une application particulière des règles générales du témoignage aux **sources** de l'histoire, qui sont les **traditions orales**, les **monuments**, les **textes**. (2)

(1) On voit, d'après cela, combien il est peu scientifique de dire avec E. Havet (en tête de son *Christianisme et ses origines, Nouveau Testament*) : « Quand la critique refuse de croire à des récits de miracles, elle n'a pas besoin d'apporter de preuves à l'appui de sa négation. Ce qu'on raconte n'a pas pu être... Il n'y a rien que d'humain dans les affaires de l'humanité ; et toute science, particulièrement toute histoire, doit prendre définitivement congé du surnaturel et du divin ». — E. Renan a dit avec la même désinvolture : « Le principe de la critique est que le miracle n'a pas de place dans le tissu des choses humaines ». (Cf. MÉTAPHYSIQUE, *Possibilité du miracle*).

(2) On peut citer, comme modèle de critique historique, l'ouvrage d'Arthur Lapôtre intitulé : *Jean VIII*.

§ A. — CRITIQUE DES TRADITIONS

La tradition c'est la transmission orale d'un fait de génération en génération. De toutes les sources historiques c'est la moins pure, car elle est souvent altérée et grossie par des légendes plus ou moins poétiques, que l'imagination populaire a mêlés au fait primitif : *Crescit eundo*. Aussi est-il souvent difficile de démêler la fiction et la réalité et de retrouver le fait véritable d'où est sortie la tradition. C'est pourquoi, pour être admise comme document historique, la tradition doit remplir certains conditions. Elle doit être :

I. — **Universelle** : si tous n'ont qu'une voix pour la proclamer, l'imposture est impossible à cause du conflit des passions et des intérêts.

II. — **Constante et uniforme** : si elle a persisté dans son intégrité et si l'on peut remonter par une série ininterrompue de témoignages jusqu'à son point de départ, elle mérite créance. En effet chaque génération humaine ne disparaît pas au même moment ; mais les générations successives s'entremêlent et plusieurs subsistent en même temps. Aussi une erreur grave ne peut s'introduire dans la transmission d'un fait traditionnel sans réclamations, car des hommes différents d'âge, de principes, de passions et d'intérêts ne peuvent être unanimes dans le mensonge ou l'erreur.

III. — **Relative à des faits importants** : l'importance d'un fait est une garantie contre l'altération.

Dans ces conditions, la tradition a une valeur incontestable si on la restreint à la **substance** du fait et à ses circonstances **essentiels**. A défaut de valeur historique, une tradition est utile à consulter comme **indice** de la civilisation, c'est-à-dire de l'état mental, politique, religieux, etc. du milieu où elle s'est formée.

§ B. — CRITIQUE DES MONUMENTS

On range, parmi les **monuments historiques** tous les objets matériels qui conservent l'empreinte des faits passés : *édifices publics et privés, temples, palais, tombeaux, statues, colonnes, arcs de triomphe, tableaux, meubles, armes, bijoux, médailles, monnaies, etc.*, avec les *inscriptions* qui les accompagnent.

I. — **Règles pour la critique des monuments**. — Vérifier :

1° **Leur authenticité**, c'est-à-dire s'assurer s'ils se rapportent bien au temps, au lieu, à l'auteur auxquels on les attribue.

2° **Leur sincérité**, c'est-à-dire s'assurer s'ils ne sont pas inspirés par la flatterie, l'orgueil, l'esprit de parti. C'est ainsi qu'on lit, sur les médailles en l'honneur de Dioclétien et de Maximien persécuteurs de l'Église, l'inscription suivante : *Nomine christianorum deleta; superstitione Christi ubique deleta*.

II. — **Utilité** : malgré leurs lacunes, les monuments servent à contrôler les récits des historiens et même à les compléter sur certains points (1).

§ C. — CRITIQUE DES DOCUMENTS ÉCRITS

C'est la source principale de l'histoire. Daunou (2) range les documents écrits en huit catégories : 1) *Procès-verbaux*. — 2) *Journaux privés*. — 3) *Journaux publics*. — 4) *Mémoires*. — 5) *Relations contemporaines*. — 6) *Relations postérieures de plus d'un siècle*. — 7) *Relations composées longtemps après*. — 8) *Histoires générales*.

Règles de la critique des textes. — Il faut vérifier leur :

(1) On sait, par exemple, de quel secours ont été, pour l'histoire des origines chrétiennes, les inscriptions et les monuments découverts dans les catacombes romaines et autres lieux. Cf. J. B. de Rossi, *Revue littéraire*. — P. Auzan, *Histoire des persécutions pendant les trois premiers siècles de l'Église*.

(2) Daunou, *Cours d'études historiques*, T. I.

I. — **Authenticité** : c'est l'attribution des ouvrages à leur auteur et à leur époque véritables. Elle se reconnaît à des signes *intrinsèques* et *extrinsèques* :

A) **Signes intrinsèques**, c'est-à-dire tirés de l'examen du livre *en lui-même* : vg. conformité des idées et du style avec ce que l'on sait de l'auteur par ailleurs ; — vocabulaire et construction grammaticale en harmonie avec le temps ; — accord du récit avec les mœurs, usages, lois, croyances, institutions et autres faits de l'époque ; — absence de contradictions.

B) **Signes extrinsèques**, c'est-à-dire pris *en dehors* de l'ouvrage : vg. assentiment des contemporains qui le citent comme de tel auteur, de telle époque ; — témoignage des historiens postérieurs ; — accord du récit avec les autres sources de l'histoire ; les traditions et les monuments.

Les caractères intrinsèques, étant fort élastiques, il faut en user avec précaution. Ils doivent servir surtout à *confirmer* les caractères extrinsèques, qui permettent d'établir directement l'authenticité d'un ouvrage, car ils sont précis et faciles à constater. Les caractères extrinsèques ne se plient pas, comme les autres, aux caprices de l'interprétation subjective, dont la critique allemande (1) a donné des spécimens mémorables. D'habiles faussaires peuvent en effet imiter un auteur à s'y méprendre et duper les plus clairvoyants (2).

II. — **Intégrité** : c'est l'absence d'altérations substantielles. Ces altérations se font par *suppression*, *addition*, *interpolation*. Les signes d'intégrité sont aussi :

A) **Intrinsèques** : unité de plan, de doctrine, de style.

(1) PRAT, *L'Évangile et la critique, ou critiques contre critiques*, dans les *Études*, 1897, T. LXXII, p. 55 et s. ; p. 564 et s. Un des exemples les plus frappants des contradictions, auxquelles peut aboutir la *critique subjective*, nous est fourni par l'exégèse rationaliste sur la date où fut composé l'Évangile de saint Jean. Ainsi Baur indique l'an 170 ; Volkmar, l'an 165 ; Zeller, l'an 150 ; Hagenfeld, l'an 140 ; Keim, l'an 130 ; Renan, l'an 120 ; Aubé, l'an 100 ; Ewald, l'an 90 ; Meyer, l'an 80 ; Wegscheider, l'an 70. — On sait aussi à quels résultats contradictoires est arrivée la critique interne appliquée par les allemands à *Héraclite* et à *l'Odyssée*.

(2) PRAT, *Sarcotes et mystificateurs. Le roi des faussaires*, dans les *Études*, 1897, T. LXXI, p. 491 et s.

B) **Extrinsèques** : comparaison des manuscrits, des éditions, des analyses de l'ouvrage, des citations qui en sont faites par d'autres auteurs.

III. — **Véracité** : c'est la conformité du récit avec les faits. On établit la véracité d'un écrit :

1^o) En le **confrontant** avec d'autres documents.

2^o) En prouvant que l'auteur est un historien :

a) **Éclairé**. — S'il est *contemporain* des faits qu'il rapporte, il faut montrer qu'il est un témoin compétent. — S'il est *postérieur* aux faits, il faut voir s'il a puisé ses renseignements à bonne source et s'il est bien informé.

b) **Fidèle**. — On en juge d'après son caractère moral.

Conclusion : il résulte de ce qui précède que la critique historique est une science délicate. Elle requiert des qualités : a) **Intellectuelles** : érudition, esprit de discernement, grande pénétration, profonde connaissance de l'âme ; — b) **morales** : infatigable patience, impartialité absolue et dévouement sans borne au vrai : *Vitam impendere vero*.

Remarque : les sources d'erreurs en histoire se rapportent aux traditions qui peuvent être fabuleuses ; — aux monuments, qui peuvent être apocryphes et mensongers ; — aux écrits, qui peuvent être inauthentiques, incomplets, altérer la vérité par suite de l'ignorance, de la crédulité, de l'imagination, de l'intérêt, de la passion, de l'esprit de parti. Les règles, pour se préserver de ces erreurs, sont les règles mêmes de la critique historique.

94. — III^e ÉLÉMENT : HISTOIRE PROPREMENT DITE

§ A. — SES CONDITIONS

L'histoire proprement dite comprend le récit et l'appréciation des événements. Elle est tout ensemble une **œuvre d'art** et une **œuvre de science**. Pour les anciens elle était surtout une œuvre d'art et d'art oratoire. Grecs et Romains ne séparaient pas l'histoire de l'éloquence : *Nihil est magis oratorium quam his-*

loria (Cicéron). De là cet usage factice des harangues prêtées aux personnages historiques. Pour les **modernes**, elle est surtout une œuvre de science, une œuvre de critique et d'érudition puisée aux sources originales (92). La méthode historique a été véritablement renouvelée au XIX^e siècle. Le champ d'investigation a été également agrandi : au lieu de le restreindre presque exclusivement à l'*histoire-bataille*, les modernes étudient toutes les manifestations de la vie des peuples, religion, politique, état social, arts, lettres, sciences, etc. (1).

I. — **Œuvre de science** : l'histoire, prise dans son ensemble, exige l'*esprit critique* et l'*esprit philosophique*.

A) **Esprit critique** : l'historien doit d'abord recueillir les faits, aller aux documents originaux et en examiner la valeur (92). Mais la *Critique historique*, qui rassemble et discute les témoignages, n'est pour l'histoire qu'un *fondement* et une *préparation* ; elle fournit des matériaux de bon aloi, des faits bien contrôlés. Il faut ensuite les mettre en œuvre, construire l'édifice. Autrement on est un *érudit* (?) et non un historien.

B) **Esprit philosophique** : l'histoire proprement dite ne se contente pas de rapporter les faits, elle tâche d'en découvrir les **causes** et de les rattacher à leurs **lois**. Les témoignages relatifs au passé, surtout à un passé un peu lointain, sont incomplets. Dans cette seconde partie de sa tâche l'historien se sert du raisonnement pour combler les lacunes des documents.

De plus il recherche les motifs et les mobiles qui ont fait agir les personnages mis en scène ; ici encore il est obligé de recourir à des conjectures et à des inférences analogiques. Comme l'anatomiste reconstitue l'ensemble d'un organisme disparu d'après les vestiges qui ont survécu, ainsi l'historien doit reconstituer le tout d'après les parties subsistantes. L'histoire est, de ce chef, un **reconstruction**.

Enfin de la comparaison des faits et des causes il dégage les

(1) Puzos, article sur les doctrines historiques au XIX^e siècle, dans l'*Année philosophique*, 1867.

(2) C'est ainsi v. g. que M. Bontarie, dans ses remarquables travaux sur Philippe le Bel, a plutôt réuni et juxtaposé des matériaux que composé une histoire.

lois qui serviront de guide aux individus et aux sociétés. L'histoire est, à ce titre, une **généralisation**.

II. — **Œuvre d'art** : on n'est un grand historien qu'à la condition de bien coordonner les faits, d'animer les matériaux qui sont comme le squelette de l'histoire et de communiquer à ses récits l'intérêt d'une action vivante. Alors le passé semble revivre et l'histoire est vraiment, selon le mot de Michelet, une **résurrection**.

Conclusion : voilà ce que l'*Histoire proprement dite* ajoute à la *Critique des témoignages* (1).

§ B. — ECOLES HISTORIQUES

On peut en distinguer deux d'après le but qu'elles poursuivent et la méthode qu'elles emploient :

I. — **École descriptive et narrative** : elle ne vise qu'à composer des récits *fidèles*, racontant les faits sans les apprécier et sans remonter aux causes. Elle semble avoir pris pour devise ces mots de Quinilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Bref, l'histoire pour elle n'est qu'un **spectacle** : le monde est une vaste scène dont on contemple les acteurs sans louer ni blâmer rien. C'est la méthode pratiquée v. g. par de Barante dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*.

Critique : cette méthode conduit à une *coupable indifférence* entre le bien et le mal ; elle est donc immorale dans ses conséquences ; elle aboutit au scepticisme. — Elle est d'ailleurs en opposition avec la nature de l'homme qui a une raison pour juger et une sensibilité pour s'émuouvoir. C'est pour cela qu'elle est impraticable ; de même que, dans l'art, quoi qu'on dise, on idéalise toujours soit en beau, soit en laid ; ainsi, en histoire, on ne peut rester impassible devant le bien et le mal. L'historien, comme l'artiste, laisse plus ou moins transparaître l'impression que la nature des événements a produite sur son âme. Cette impas-

(1) A. de Broeux, *Notice sur Duruy*, Revue des Deux Mondes, Fév. 1898, p. 549-551.

sibilité est donc une chimère; cette neutralité est un état d'équilibre instable qui ne saurait durer longtemps. — Enfin, tendre pratiquement à cette indifférence, c'est vouloir ravalier l'histoire au-dessous de la science. En effet, le physicien et le naturaliste ne se bornent pas à enregistrer des faits; ils tâchent de remonter jusqu'à la connaissance des causes et des lois et, c'est alors qu'ils méritent le nom de savants. De quel droit vouloir condamner l'historien à n'être qu'un appareil enregistreur?

II. — **École critique et philosophique** : elle joint au récit fidèle des faits l'appréciation de leur valeur et la recherche de leurs causes. L'historien n'est pas seulement un témoin qui dépose sur les événements passés dont il a réussi, à force d'études, à se faire le contemporain; il est encore un **jugé impartial**. C'est la méthode que tâchent de suivre la plupart des historiens; elle est, sans doute, d'un emploi délicat, mais elle est conforme à la nature des choses. L'histoire ne doit pas être seulement un spectacle intéressant; elle doit être encore une **leçon instructive**.

§ C. — QUALITÉS D'UN BON HISTORIEN

I. — **Qualités morales** : on peut les ramener à l'impartialité, qui consiste à n'avoir aucun parti pris, à juger les hommes et les choses, sans faveur comme sans colère : *Sine ira atque studio* (1). « Le bon historien n'est d'aucun temps, ni d'aucun pays; quoi qu'il aime sa patrie, il ne la flatte jamais en rien (2) ». Cela veut dire que l'historien doit être impartial, mais non qu'il doit être impassible. Il ne faut pas écrire l'histoire au profit d'une idée préconçue, autrement on torture les faits, comme Procruste les hommes, pour les ajuster à la thèse fixée d'avance. Mais, comme nous l'avons vu (§ B), impartialité n'est pas indifférence. L'historien ne doit avoir qu'une passion, celle de la vérité.

II. — **Qualités scientifiques** : à l'esprit critique et philosophique, qui est surtout un don de nature, l'historien doit joindre

(1) Tacite, *Initio Annalium*.

(2) FÉNÉLON, *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, § 8.

l'acquisition de connaissances presque universelles, parce qu'il est appelé à parler de tous les éléments, si variés et si complexes, qui entrent dans la vie d'un peuple : religion, institutions sociales et politiques, etc., etc.

III. — **Qualités littéraires** : si l'histoire doit être une « resurrection », la qualité maîtresse de l'historien sera la vie; il faut que son imagination soit assez puissante pour évoquer le passé et le faire revivre devant nous.

Conclusion : on voit, par cette énumération des qualités requises de l'historien, combien sa tâche est difficile à remplir.

§ D. — CERTITUDE HISTORIQUE

I. — **Objection** : on a soutenu que le témoignage en matière de faits était impuissant à donner la certitude, et que par conséquent l'histoire la plus parfaite ne dépassait pas les limites de la probabilité et de la vraisemblance. C'est l'opinion de Locke, de J.-J. Rousseau. Un géomètre écossais, Craig (1) (XVII^e siècle), tenta de démontrer, d'après le calcul des probabilités, que les faits du commencement de l'ère chrétienne cesseraient d'être croyables au bout de 3130 ans environ. Un autre géomètre, Peterson, indique la date de 1789.

II. — **Réponse** : 1°) On ne doit pas traiter les choses morales comme les grandeurs mathématiques. Le calcul des probabilités n'est rigoureux que s'il est appliqué à des éléments *quantitatifs* ayant une commune mesure. On ne peut donc soumettre à ce calcul les *qualités* du témoignage.

2°) Si la valeur du témoignage oral peut décroître avec le temps, celle du témoignage consigné par écrit demeure fixe en soi. Parfois même les assauts prolongés de la critique négative n'ont servi qu'à mettre hors de doute certains faits contestés.

3°) Sans doute, en bien des cas, l'historien doit se contenter d'une plus ou moins grande probabilité. Mais il en est d'autres aussi où l'on peut arriver à une véritable certitude : qui doute

(1) *Theologicæ christianæ dogmata mathematica*.

par exemple de l'existence de Pékin ou de César ? — On objecte qu'il ne peut y avoir certitude où manque l'évidence ; or on ne peut avoir l'évidence de l'existence d'un homme ou d'une ville qu'on ne connaît pas par soi-même. — La réponse est facile. On n'a pas l'évidence d'un fait passé ou lointain ; mais on a l'évidence qu'un grand nombre de témoins, différents entre eux de mille manières, ne peuvent se rencontrer dans le même mensonge ou tomber dans la même erreur, quand ils sont unanimes à attester un fait qu'ils ont pu connaître et qu'ils n'avaient aucun intérêt à dénaturer. C'est l'évidence immédiate et intrinsèque de ce principe rationnel qui rejaillit sur le fait attesté (L. III, ch. i, 412).

4°) Quand il s'agit de déterminer les *causes* morales, les *motifs* réels qui ont fait agir les personnages historiques, la certitude est bien plus difficile ; car, pour résoudre cette question, on doit souvent recourir à des inductions qui d'ordinaire ne sont que probables. Pour suppléer aux *lacunes* du témoignage, l'histoire appuie ses inférences sur la connaissance de la nature humaine. Mais cette base est incertaine, car les raisons qui ont fait agir la volonté libre ne peuvent être devinées avec certitude. — Même quand les auteurs des faits ont livré par écrit le secret de leurs motifs d'agir, il y a toujours à mesurer, œuvre délicate, le degré de créance que méritent ces confidences plus ou moins intéressées.

§ E. — RÔLE DE L'INDUCTION ET DE LA DÉDUCTION

L'induction et la déduction ont leur rôle dans la méthode historique :

I. — **Part de l'induction** : A) Les événements passés, impossibles à observer, ne sont connus que par les traces qu'ils ont laissées dans la mémoire des hommes, les monuments et les textes. Ces documents divers doivent être *interprétés* et *complétés* ; or cette double opération est *inductive*. Il faut d'abord, avant de les admettre, faire passer ces documents au crible d'une sévère critique. Pour éliminer les causes d'erreur (*mensonge* et *ignorance*) et réaliser une *coïncidence solitaire* entre l'attestation du fait et

sa cause, qui est la réalité du fait, il faut employer les procédés de la méthode inductive (66, Sect. II, § C).

B) Les faits transmis ont des *lacunes* : il faut combler les interstices et rétablir la chaîne interrompue. Dans les sciences physiques les faits sont certains, étant observables ; il suffit de les constater. On peut les compléter par l'expérimentation en provoquant des faits nouveaux. En histoire l'expérimentation est impraticable ; il faut pour combler les lacunes recourir aux conjectures, aux *inductions analogiques*. Ici le résultat ne dépasse pas les limites d'une probabilité plus ou moins haute, car, dans ce cas, l'induction en histoire ne va pas des faits à leurs causes et à leurs lois, mais de *faits* connus à d'autres *faits* conjecturés par analogie, comme en histoire naturelle on va de certains caractères donnés à d'autres caractères supposés.

C) La critique des documents n'est que le travail préliminaire de l'histoire. Son œuvre principale consiste à organiser ces matériaux dûment contrôlés, à découvrir les rapports qui lient les faits, c'est-à-dire à déterminer leurs causes et à formuler leurs lois. Pour cela l'historien doit faire des inférences, très délicates parfois à cause de la complexité des événements ; et, quand il s'agit de démêler les véritables motifs d'action, ces inférences n'aboutissent souvent qu'à des conclusions plus ou moins conjecturales (§ D, II, 4°).

II. — **Part de la déduction** : elle peut servir, dans une certaine mesure, à contrôler la valeur des inductions historiques :

A) Les faits étudiés par l'historien sont dus à l'activité humaine ; or cette activité se déploie d'après des lois *relativement constantes* (95, I). C'est pourquoi une loi secondaire, établie par un historien, sera confirmée, si on peut la déduire, comme une conséquence, des lois supérieures de l'activité humaine.

B) Parfois on peut considérer un événement passé comme *analogue* à un événement contemporain dont on connaît la cause. On obtient cette conclusion au moyen d'une déduction fondée sur une analogie.

Mais il faut se rappeler : 1°) que les lois de la nature humaine ne sont pas nettement établies et qu'elles sont plus ou moins tenues en échec par l'intervention de la liberté (Ps. 10) ; —

2°) qu'analogie n'est pas identité : le présent n'est jamais la reproduction pure et simple du passé. Par conséquent la vérification que donne la déduction, en histoire, ne s'élève pas, ordinairement, jusqu'à la certitude.

§ F. — ROLE DE L'HISTOIRE DANS LES SCIENCES MORALES

A la base de toutes ces sciences se trouvent des actes humains ; on comprend donc que toutes aient besoin de l'histoire qui enregistre les manifestations de l'activité humaine, individuelle ou sociale. C'est ainsi que la **Psychologie** recourt à l'histoire pour corroborer les données de l'observation personnelle. — La **Science du langage** s'appuie sur l'histoire des langues. — La **Logique**, pour déterminer les lois formelles de la pensée et les procédés des différentes méthodes, doit connaître les essais des logiciens et des savants à travers les âges. — L'histoire des idées morales permet de dégager ce qu'il y a de fixe dans les principes supérieurs de la **Morale**. — L'étude des législations diverses éclaire les notions fondamentales du **Droit**. — La **Science sociale** se fonde sur la connaissance des faits sociaux pour en dégager les lois. — La **Politique**, qui ferait fi des leçons de l'expérience passée, donnerait dans la chimère (1). Toutes ces sciences reposent donc, en dernière analyse, sur l'histoire ; mais elle est surtout le fondement de la **Philosophie de l'histoire**.

95. — IV^e ÉLÉMENT : SYNTHÈSE MÉTAPHYSIQUE DE L'HISTOIRE

On peut distinguer, comme trois degrés, dans la composition de l'histoire :

1°) L'historien raconte les faits et tâche de remonter aux

(1) C'est le reproche que fait Taine aux constituants de l'époque révolutionnaire (Cl., *La Révolution*, T. I.).

causes particulières et aux lois immédiates qui les expliquent ; c'est l'**Histoire** proprement dite, dont on vient de parler.

2°) Il peut s'élever plus haut et passer de la connaissance de ces causes et de ces lois plus ou moins particulières à la détermination des *lois générales* qui président à la vie de l'humanité, ou du moins à la vie de tout un peuple (1), c'est la **Philosophie de l'histoire**, qui est le point culminant de la science sociale (96. I).

3°) Il peut monter encore en s'efforçant de ramener à l'unité de plan tous les événements de ce monde : c'est la **Synthèse métaphysique de l'histoire** ; c'est le sommet le plus élevé de la Philosophie de l'histoire.

A) **Objet de la métaphysique de l'histoire** : au dessus des volontés libres qui produisent les faits particuliers, au dessus des lois sociales qui régissent la vie des peuples, n'y a-t-il pas une volonté transcendante qui gouverne les volontés individuelles, une loi suprême qui dirige la marche des événements et les fait concourir à une fin unique et souveraine ? Quelle est cette cause, quel est ce plan ?

B) **Solutions diverses**. On a placé la raison dernière des événements :

I. — **Dans la nature humaine** : chez tous les peuples, malgré la variété des circonstances, se retrouvent certains éléments identiques, qui forment la « nature commune ». D'après Vico c'est cette *commune natura delle nazioni* qui est la loi suprême de l'histoire. A cause de cette communauté de nature, toutes les sociétés passent par trois âges : l'âge *théocratique*, l'âge *héroïque* et l'âge *humain*. La suite des temps ramène périodiquement la même évolution circulaire. C'est cette marche périodique, ces *corsi e ricorsi*, qui a fait appeler le système de Vico « le système des retours historiques ». Il faut noter d'ailleurs que Vico admet l'action de la Providence, dont les sociétés ne font qu'exécuter les décrets (2).

(1) MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*. — FUSTEL DE COULANGES, *La cité antique*. — J. de MAISTRE, *Considérations sur la France*. — BAEDERLIANT, etc... *La France chrétienne dans l'histoire*. — G. HANOTIAUX, *Tableau de la France en 1614*.

(2) VICO, *Principi della scienza nuova d'intorno alle commune natura delle nazioni*. — Sans parler des autres défauts ou lacunes, la *Science*

II. — Dans la nature extérieure : c'est la thèse de TAINE (1) qui s'efforce de rendre compte de la diversité des faits et des divergences de caractères par l'action combinée de la race, du milieu et du moment.

III. — Dans l'action combinée de la Providence divine et de la liberté humaine : c'est l'enseignement de la philosophie chrétienne, magnifiquement exposé par S. Augustin (2) et Bossuet (3). Voici, à grands traits, une esquisse du plan divin.

Dieu fait tout pour sa gloire et pour le bien de ses élus. L'Incarnation du Verbe est le grand moyen pour atteindre ce but de

nouvelle ne résout pas le problème qu'elle s'est posé : quelle est la loi de l'humanité? Vico s'arrête à la loi commune aux diverses nations qui tournent dans le même cercle en parcourant les trois âges de leur développement. Mais l'humanité, prise dans sa marche d'ensemble, avance-t-elle malgré le retour périodique des trois phases propres à chaque peuple? Si oui, quelle est la loi de son progrès? C'est la question à laquelle Vico ne répond pas. — HENRI, *Philosophie de l'histoire*.

(1) TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*, Introduction; *Philosophie de l'art*, IV, p. 1. — *Quelle théorie, exclusive et de la liberté humaine et de l'intervention divine dans les événements, peché évidemment par la base qui est trop étroite, son application a conduit l'auteur à des appréciations arbitraires, qui ont suscité de nombreuses critiques. C'est ainsi v. g. que Taine nous donne l'imagination anglaise comme le produit « d'une atmosphère brumeuse, noyée de pluies, etc ». Or voici M. Boutny (*Essai d'une psychologie du peuple anglais au XIX^e siècle*) qui rapproche, non sans quelque raison, l'imagination anglaise de l'imagination hébraïque et qui attribue cette parenté à l'influence de la Bible sur l'esprit de l'Angleterre. — Cf. G. BAZZALOTTI, *La philosophie de H. Taine*. — A. de MARGHERIT, *H. Taine*. — GRABU, *Essai sur Taine*.*

(2) S. AUGUSTIN, *De civitate Dei*.

(3) BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*. — Cf. FREDERIKSEN, *Tableau analytique de l'histoire universelle*. — FRÉD. SCHLEZER, *Philosophie de l'histoire*. — DE BUNSEN, *Dieu dans l'histoire*. — LEBNIZ, *Philosophie chrétienne de l'histoire*. — ROUX LAVIGNON, *De la philosophie de l'histoire*. — GAULTY, *La morale et la loi de l'histoire*. — HEDDER, *Idees sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*. Au milieu de considérations plus ou moins risquées, Hedder reconnaît que le christianisme est l'expression la plus parfaite de l'humanité et qu'il a pour mission d'y développer la raison et la justice pour en former un seul peuple et la préparer à ses futures destinées : selon lui, ici-ha l'humanité est comme un bouton de fleur; elle ne s'épanouira que dans l'autre monde. — J. FOUZES, *Un siècle* (1800-1900), dans les *Études*, 5 Janvier 1904.

la glorification de Dieu et du bonheur de l'humanité. Mais Dieu daigne exiger la coopération de l'homme : il y a donc deux facteurs dont l'action composée produit la trame de l'histoire, la Providence divine, cause principale et la liberté humaine, cause subordonnée. Le Calvaire est comme le point culminant : c'est là que tout aboutit et de là que tout part ; c'est la ligne de partage de l'humanité que Donoso Cortés divise ainsi : les peuples avant la Croix, les peuples après la Croix. « Pour moi, dit M. Lenormant, comme pour tous les chrétiens, l'histoire ancienne tout entière est la préparation, l'histoire moderne la conséquence du sacrifice divin du Golgotha (4) ». De ce point de vue élevé, on peut comparer le développement des faits de l'histoire au développement d'une vaste épopée (5).

Le PROLOGUE s'est passé au ciel : c'est la lutte entre les mauvais anges conduits par Lucifer et les bons anges ralliés autour de S. Michel, qui a fait triompher les droits de Dieu en poussant le cri de la fidélité : *Quis ut Deus?* Les anges devenus démons ont la haine de Dieu. Mais ce n'est là que le prélude de la grande bataille qui va se dérouler à travers les siècles entre Dieu et Lucifer, le bon Esprit et le malin Esprit. Pour remplir les places laissées vacantes par la défection des anges, Dieu créa l'homme à son image et ressemblance. Dès lors les démons sont jaloux des hommes destinés à les remplacer dans le ciel. Mais comme Lucifer et ses compagnons rebelles ne peuvent assouvir leur rage directement contre Dieu, que son Infinité met au-dessus de leurs prises, ils se vengent de Dieu sur l'homme, son image, comme on voit, dans les émeutes révolutionnaires, le peuple en courroux, qui ne peut atteindre son souverain inaccessible dans une forteresse imprenable, se jeter sur les statues du prince, les mettre en

(4) FR. LENORMANT, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, Préface, p. xxiv.

(5) LEBNIZ, dont le puissant esprit avait des vues sur tout, a écrit : « Je me suis souvent occupé de l'idée d'un poème épique en douze chants, auquel on donnerait pour titre *Tragédie* ou plutôt *Trinidade*, et qui aurait pour objet de chanter la cité de Dieu et la vie éternelle... » (Cité par de Banald, *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, *De poème épique à l'occasion des Martyrs*, Édité A. LECLÈRE, T. I, p. 407).

pièces et les traîner dans la boue. Le démon tente perfidement Eve qui entraîne Adam dans sa chute. C'est alors que, pour relever le premier homme et ses descendants, Dieu fit luire, sur le berceau du monde sitôt dépourvu de sa première parure, l'espérance d'un Rédempteur. La lutte, une lutte inextinguible, est déclarée entre la race des fils de Dieu et la race des fils de Satan, qui formeront les **deux cités**. C'est le commencement de la « Divine épopée ». Elle se divise, comme toute épopée, en trois parties : la **préparation**, le **nœud** et le **dénouement**.

Préparation : *promis* aux patriarches, *figuré* par les grands personnages de l'Ancien Testament, *préité* par les prophètes, le Messie est *attendu* par les nations avides d'un libérateur. — **Nœud** : Jésus-Christ paraît, vit et meurt pour le salut du monde, après avoir fondé l'Eglise qui confine, au milieu des contradictions, son œuvre rédemptrice. La lutte durera jusqu'à la fin des siècles. — **Dénouement** : c'est le Jugement dernier, où l'humanité rassemblée tout entière entendra la justification du plan divin.

Dans cette mêlée gigantesque, le héros invisible, mais toujours présent par sa grâce, c'est le Christ; son adversaire principal, l'ennemi capital de la nature humaine, c'est Lucifer. De chaque côté l'on voit se dresser les héros secondaires : d'une part les impies, les hérésiarques, les révoltés de tous les temps, sous la conduite des démons; d'autre part, les papes, les saints, les docteurs, sous la direction des bons anges. Enfin le gros des combattants vulgaires. Tout cet ensemble constitue les **deux cités**, la cité du bien et la cité du mal, la cité du démon et la cité de Dieu, irréconciliables ennemis, en lutte depuis l'origine du monde. Pendant la période qui prépare la venue du Messie, c'est le « prince du monde », Satan, qui triomphe. Il se fait adorer par l'humanité presque entière en la jetant aux pieds des idoles : au milieu de ce prosternement général, un seul peuple ne fléchit pas le genou devant lui; c'est le peuple d'Israël, héritier et gardien des promesses messianiques. Le Messie paraît et la lutte redouble de fureur. Satan ne règne plus sans conteste. C'est la grande bataille qui commence; elle durera jusqu'à la fin des temps, entre le naturalisme et le surnaturel, entre le bien et le mal, entre le devoir

et le plaisir. Ce sera, jusqu'au dénouement, à travers des péripéties et des vicissitudes émouvantes, avec des alternatives de succès et de revers, une bataille indécise pour le Christ et son Église, car, ici-bas, l'Église et son chef sont militants. Mais, quand sonnera l'heure décisive qui mettra un terme à la suite des siècles, l'humanité entière, au son des trompettes formidables du dernier Jugement, secouera le linceul de la mort pour comparaître devant le Christ, Juge souverain, dont la Croix apparaîtra, comme un signe triomphant, aux yeux de tout l'univers rassemblé pour assister à la victoire définitive du Rédempteur et à l'irréversible défaite de ses ennemis. Alors, quand le Juge des vivants et des morts aura prononcé l'irrévocable sentence, qui séparera pour jamais les deux cités, la cité des damnés et la cité des élus, alors sans doute le héros fidèle de la première bataille livrée dans les plaines du ciel, saint Michel, redira la grande parole : *Quis ut Deus?* Dieu seul est grand! Tout sera consommé; c'est l'ÉPILOGUE de la *Divine épopée* : Ciel ou enfer pour une éternité! Qui aime en Dieu punit en Dieu (1).

Remarque : on a reproché à saint Augustin et à Bossuet (2) de construire *a priori* les lois de l'histoire et de tout rapporter à l'action continue de la Providence. Ces reproches sont immérités, car saint Augustin et Bossuet s'appuient sur la *Révélation* qui est un *fait*, et ils n'excluent nullement la coopération de l'homme, mais ils admettent que son action est subordonnée à celle de Dieu : « L'homme s'agit et Dieu le mène » (3).

(1) DANTE,

Ben é che senza termine si doglia
Chi, per amor di cosa che non dura,
Eternalmente, quell' Amor si spoglia!

(PARADISO, XV, 4).

(2) On a aussi reproché à Bossuet de n'avoir pas parlé des civilisations de l'Inde et de la Chine. Cette omission n'infirmé en rien ses conclusions. M. Brunetière a victorieusement réfuté dans plusieurs conférences les objections dirigées contre le *Discours sur l'histoire universelle*.(3) FERNEX, *Scrmon pour l'Épiphanie*, 1^{re} P.